

24 janvier 2012

12.105

Projet de résolution Théodore Buss**Projet de résolution au sujet de l'arrestation de parlementaires palestiniens**

La police israélienne a arrêté deux députés du parti "Changement et Réforme", proche du Hamas, lundi 23 janvier au siège du CICR, à Jérusalem-Est. La porte-parole du CICR, Cecilia Goin, a précisé que la police est entrée dans l'immeuble pour procéder à leur arrestation. MM. Khaled Abu Arafa et Mohammad Totah y séjournaient depuis 580 jours, sous la protection du CICR, en compagnie d'un troisième député, M. Ahmed Attoun, arrêté le 26 septembre dernier devant les bureaux du CICR.

"La Suisse avait regretté la décision prise par le gouvernement israélien de déporter M. Ahmed Attoun de Jérusalem à Ramallah, le 6 décembre." Le DFAE avait rappelé à cette occasion que "Jérusalem-Est fait partie du Territoire palestinien occupé et que, en vertu de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, Israël a l'interdiction de procéder à des transferts forcés ou à des déportations." De plus, "la Suisse avait appelé les autorités Israéliennes à se mettre en conformité avec le droit international en annulant cet ordre de déportation, ainsi que ceux frappant d'autres résidents palestiniens de Jérusalem-Est." Enfin, le DFAE avait souligné que "la Suisse condamne toutes les violations du droit international humanitaire commises par les partis en conflit. En ce sens, elle condamne également les tirs de roquette et d'obus de mortier effectués par les milices palestiniennes à partir de Gaza, qui visent la population civile d'Israël."

Devant la menace de se voir retirer leur permis de résidence ou d'être arrêtés, les trois députés palestiniens, nés et domiciliés à Jérusalem, avaient demandé l'asile au CICR le 1^{er} juillet 2010, suite à l'arrestation de leur collègue Abu Tier, arrêté, longtemps détenu puis déporté à Ramallah. Ces quatre députés avaient déjà passé plusieurs mois en prison dès après leur élection en 2006 au Conseil législatif palestinien (Parlement), étant ainsi empêchés d'y siéger. Ce scrutin avait été officiellement prévu par les Accords d'Oslo de 1993.

Jeudi 19 janvier 2012, des soldats israéliens ont arrêté le président du parlement palestinien, Aziz Dweik, à un barrage routier, alors que celui-ci se rendait de Ramallah à Hébron, dont il est le député. Parmi les 74 députés du Hamas, sur 132 membres que compte le Conseil législatif palestinien, 23 sont emprisonnés par Israël. La majorité ont été arrêtés après septembre 2010.

Nous, députées et députés du Grand Conseil du Canton de Neuchâtel, en Suisse, élevons notre protestation contre le cas de violation des droits civiques de tous ces députés palestiniens démocratiquement élus, et demandons respectueusement au gouvernement de M. Benjamin Netanyahu de les libérer et de rétablir leur plein exercice des droits civiques.

Comme tout Etat, Israël est tenu d'appliquer le Droit humanitaire international (Conventions de Genève de 1949 et de La Haye, 1907) dans les Territoires occupés, et n'a pas le droit de priver un citoyen de ses droits à la dignité, à la liberté, à la propriété personnelle et à la vie de famille, et de pouvoir exercer son mandat politique sans souffrir d'aucune menace.

L'urgence est demandée.

Cosignataires: L. Debrot, D. de la Reussille, P. Herrmann, R. Aeberhard, T. Perret, G. Würzler, F. Jeandroz, S. Barbeti Buchs, M.-F. Monnier Douard, G. Hirschy, D. Angst, N. de Pury, A. Shah, M. Zurita, C. Dupraz, D. Ziegler, A. Houlmann, S. Locatelli, C. Fischer, F. Fivaz, C. Borel, J. Lebel Calame, A. Clerc-Birambeau, C. Bertschi, M. Giovannini, M. Béguelin, F. Cuche, S. Fassbind Ducommun, A. Blaser, T. Bregnard, F. Konrad et C. Gehringer.